

0851705S
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

85190 AIZENAY

Tel :

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Atelier Artisque

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 93

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/06/2023

Réuni le : 03/07/2023

Sous la présidence de : Franck Robin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis favorable pour ce projet d'atelier artistique "L'image animée" pour l'année scolaire 2023-2024.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

"L'image animée" :

Cet atelier est proposé par Monsieur RENOY, professeur en charge de l'option Arts Plastiques.

Les élèves seront sensibilisés à l'image animée à travers l'utilisation de la technique du stop motion.

Les interventions extérieures seront encadrées par Monsieur Romain GAUTREAU, réalisateur de films d'animation, stop motion, 2D, 3D.

La problématique de l'atelier sera de sensibiliser les élèves à l'image animée et l'atelier sera un moyen de faire découvrir le métier de réalisateur de cinéma d'animation, les étapes de création d'un film ainsi que des principes et techniques d'animation.

Le Président du Conseil d'Administration soumet à l'avis des membres ce dossier de projet d'atelier artistique « L'image animée » pour l'année scolaire 2023 – 2024.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0